

Côte d'Armor
Finistère
Ille & Vilaine
Morbihan
Mayenne



Côtes d'Armor- Finistère- Ille et Vilaine- Mayenne- Morbihan

Règlement

Trophée Jeunesse et Environnement

Concours organisé à l'initiative du Rotary International

District 1650 - Bretagne-Mayenne

Qui peut participer :

Article 1 : Le **Trophée Jeunesse et Environnement** est ouvert aux jeunes de 12/16 ans, élèves de collèges des quatre départements bretons et la Mayenne.

Ce Trophée Jeunesse et Environnement fait l'objet d'une convention avec la Région académique Bretagne qui facilite la mise en relation avec les collèges des quatre départements bretons.

Article 2 : Chaque établissement candidat doit justifier d'une inscription validée pour l'année en cours.

Objet du concours :

Article 3 : Le concours a pour objet de valoriser et de récompenser des projets faisant référence à un des 17 objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 et en lien avec l'axe stratégique du Rotary International, « Protection de l'Environnement ». **Pour l'année 2024-2025 l'ODD 6 a été retenu : eau potable et assainissement.**

« ODD6 - Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le sixième objectif vise un **accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement** d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération. »

PARAPHES :

A l'échelle d'un établissement scolaire, les pistes de réflexion sont nombreuses notamment celles qui aborderaient la qualité de l'eau menacée par des pollutions variées, l'utilisation rationnelle de la consommation de l'eau, les différents usages de l'eau, la protection et restauration des écosystèmes ...

Ce trophée mettra en valeur une initiative ou un projet mis en œuvre soit au niveau d'un établissement, soit par une classe ou un groupe d'élèves. Les candidats devront porter l'action réalisée au cours de l'année scolaire et cette action devra être innovante, durable, facilement reproductible et directement en lien avec l'ODD 6 et la protection de l'environnement.

Comment participer :

Article 4 : Les documents relatifs à ce concours seront publiés sur le site EDD de l'académie de Rennes, la plateforme Adage sous l'appel à projet Trophée Jeunesse Environnement et sur le site du District 1650 du Rotary International.

Article 5 : Chaque établissement participant dépendra d'un Rotary club, ou d'un Rotaract « parrain » qui jouera le rôle d'interface avec les organisateurs du concours.

Article 6 : Chaque établissement participant devra désigner un « **référént responsable d'établissement** ».

La participation de l'établissement au concours implique l'adhésion sans réserve du « référént responsable d'établissement » au présent règlement.

Article 7 : Un bordereau d'inscription sera mis à disposition du « référént responsable d'établissement ». Cf. pièce-jointe du règlement.

Une fois complété par le « référént responsable d'établissement », le bordereau d'inscription devra être enregistré sur le site Internet du District 1650 par le « **Représentant référént du club Rotary ou Rotaract parrain** », avant le samedi 17 mai 2025 à minuit.

Le référént responsable d'établissement adressera le bordereau d'inscription et la fiche de présentation du collège, co-construite par les élèves montrant les spécificités de l'établissement au « Représentant référént du club Rotary ou Rotaract parrain » avant le samedi 17 mai 2025.

Le collège participant devra aussi s'inscrire obligatoirement sur la plateforme ADAGE via l'onglet « Trophée jeunesse Environnement ». La date de clôture est fixée au samedi 17 mai 2025. Le recensement de l'action se fera donc automatiquement.

Toute candidature enregistrée après la date de clôture de l'inscription ne sera pas prise en considération quelle qu'en soit la justification.

Article 8 : En outre, et afin que son dossier soit examiné par le jury, l'établissement participant devra produire, par l'intermédiaire du Rotary club parrain, les documents listés ci-après :

1. Une affiche synthétisant le projet
2. Une vidéo (3 minutes maximum) réalisée sous la responsabilité du « Référént responsable d'établissement » et qui montrera l'implication des élèves et des partenaires associés. Elle mettra en avant l'utilisation de la dotation financière en cas de prix.

PARAPHES :

Le dossier complet (vidéo et affiche) devra être adressé pour le samedi 17 mai 2025 au représentant du club Rotary local.

Dans le même temps, la vidéo pourra être postée sur la chaîne EDD sur Toutapod, sous l'onglet Trophée Jeunesse et Environnement. (Pod de l'académie de Rennes - EDD - Éducation au développement durable (toutatice.fr))

Article 9 : Un comité de sélection, réunissant des représentants du District 1650 du Rotary International et de l'Académie Bretagne désignera les lauréats.

Ces derniers seront informés par l'intermédiaire de leur « Référent responsable d'établissement » et recevront leur trophée lors d'une cérémonie organisée lors de la Conférence du District 1650 du Rotary **le 14 Juin 2025 à Cesson-Sévigné.**

Responsabilités :

Article 11 : Le « Référent responsable d'établissement » autorise par avance les organisateurs du Trophée Jeunesse et Environnement à mentionner le nom des élèves gagnants ainsi que celui de l'établissement auquel ils appartiennent et dégage toute responsabilité du Rotary en matière de « droit à l'image » sachant que **toute participation d'un mineur à un jeu-concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur ainsi que son autorisation de cession de droit à l'image.**

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier, reporter ou annuler le Trophée Jeunesse et Environnement. Leur responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait leur être demandée si les circonstances nécessitaient quelque modification que ce soit au présent Trophée.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout candidat qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Informatique et Libertés :

Article 13 : Les informations sur les participants, recueillies par les organisateurs ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la loi du 25 mai 2018 sur le Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Il sera possible à tout moment demander la suppression de données personnelles consignées sur le site internet du District Rotary 1650.

Rotary International District 1650

Rotary International District 1650

Michèle PAYEN-TOULOUSE
Responsable Trophée Jeunesse et Environnement

Patrick Rolandin
Gouverneur 2024-25

PARAPHES :

Bordereau d'inscription

Trophée Jeunesse et Environnement 2024-2025

Concours organisé à l'initiative du Rotary International

District 1650 - Bretagne-Mayenne

Dénomination de l'établissement Scolaire :	
Adresse :	Code postal / Ville :
Référent responsable d'établissement	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :
Dénomination du club Rotary ou Rotaract parrain :	
Adresse :	Code postal / Ville :
Représentant référent du Club Rotary ou Rotaract :	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	E-mail :

En remplissant ce formulaire, le Représentant référent de l'établissement scolaire s'engage à accepter les conditions décrites dans le règlement joint (paraphes obligatoires) et à avoir recueilli toutes les autorisations nécessaires dégageant la Responsabilité du Rotary, notamment celle se rapportant au « droit à l'image ».

Une fiche de présentation du collège, co-construite par les élèves et le « référent responsable d'établissement » et qui montre les spécificités de l'établissement sera jointe au présent bordereau d'inscription.

Fait à.....le...../...../ 202...

Cachet de l'établissement et signature du Référent responsable :

PARAPHES :